

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Boulieu-lès-Annonay

Séance du 14 octobre 2020

L'an deux mille vingt et le 14 octobre à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Damien BAYLE, Maire.

Madame Laurence MOLARD est nommée Secrétaire de séance.

Il est dénombré 16 conseillers présents (**+ 3 pouvoirs**) en début de séance, la condition de quorum étant ainsi remplie, le Conseil Municipal peut délibérer.

ORDRE DU JOUR

- I - Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 09 septembre 2020
- II - Convention entre Annonay Rhône Agglo et la Commune de Boulieu-lès-Annonay dans le cadre de la Fête du Livre Jeunesse (Délibération n°1)
- III - Création d'un Conseil Municipal de Jeunes (Délibération n°2)
- IV - Composition des commissions communales (Délibération n°3)
- V - Suppression d'un poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe de 28h hebdomadaire (Délibération n°4)
- VI - Suppression d'un poste d'adjoint technique territorial de 35h hebdomadaire (Délibération n°5)
- VII - Décision modificative n°2 portant intégration des travaux du SDE (Délibération n°6)
- VIII - Décision modificative n°3 portant intégration de travaux en régie (Délibération n°7)
- IX - Questions diverses

I - Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 09 septembre 2020

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 10 juillet 2020 est approuvé à 16 pour et 3 contre.

II – Convention entre Annonay Rhône Agglo et la Commune de Boulieu-lès-Annonay dans le cadre de la Fête du Livre Jeunesse (Délibération n°1)

Annonay Rhône Agglo initie et prend en charge l'organisation de la Fête du livre jeunesse – volet petite enfance en partenariat avec plusieurs communes de l'agglomération.

La convention précise les modalités de collaboration, de fonctionnement et de participation entre Annonay Rhône Agglo et la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention et tous les documents se rapportant à cette manifestation.

III - Création d'un Conseil Municipal de Jeunes (Délibération n°2)

Monsieur le Maire propose la création d'un Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) à compter de l'année scolaire 2020-2021.

Le CMJ est une instance municipale visant à favoriser la participation citoyenne et l'apprentissage de la démocratie.

Il a pour mission de collecter les idées et initiatives émanant de l'ensemble des enfants de la commune pour améliorer le cadre de vie, et les traduire en projets au bénéfice de tous.

D'un point de vue juridique, aucune loi ne vient réglementer la création d'un CMJ. Sa création relève de plein droit de l'autorité municipale. Chaque collectivité détermine son fonctionnement à l'aide d'un règlement en respectant les valeurs de la République et des principes fondamentaux de non-discrimination et de laïcité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**

- **Valide** la création d'un Conseil Municipal des Jeunes.

IV - Composition des commissions communales (Délibération n°3)

Monsieur le Maire informe de la démission de Monsieur David JURDIC de la commission Urbanisme et Patrimoine et de la commission Travaux.

Il propose le membre suivant en remplacement pour chaque commission :

Commission Urbanisme et Patrimoine : Monsieur Rémi CACHAT

Commission Travaux : Monsieur Rémi CACHAT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**

- **APPROUVE** ces nominations dans les différentes commissions.

V - Suppression d'un poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe de 28h hebdomadaire (Délibération n°4)

VU la Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relative à la Fonction Publique Territoriale ;

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal, qu'il convient de supprimer l'emploi d'Adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps non-complet de 28h, à compter du 15 octobre 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**

- DECIDE

VU l'avis du COMITE TECHNIQUE PARITAIRE en date du 17 Mai 2020

- 1- adopter la proposition de Monsieur le Maire
- 2- le charge de l'application des décisions prises.

VI – Suppression d'un poste d'adjoint technique territorial de 35h hebdomadaire (Délibération n°5)

VU la Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relative à la Fonction Publique Territoriale ;

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal, qu'il convient de supprimer l'emploi d'Adjoint technique territorial à temps complet, à compter du 15 octobre 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**

- DECIDE

VU l'avis du COMITE TECHNIQUE PARITAIRE en date du 17 Mai 2020

- 1- adopter la proposition de Monsieur le Maire
- 2- le charge de l'application des décisions prises.

VII – Décision modificative n°2 portant intégration des travaux du SDE (Délibération n°6)

Monsieur le Maire expose au conseil municipal la décision modificative suivante, pour le Budget Principal 2020, concernant l'intégration des travaux SDE pour l'année 2018.

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
<i>Article (chap.) - Opération</i>	<i>Montant</i>	<i>Article (chap.) - Opération</i>	<i>Montant</i>
21534 (041) Réseaux d'électrification	103 306.30	238 (041) Avances versées sur Comm. d'immos corporelles	103 306.30

Total dépenses	103 306.30	Total recettes	103 306.30
-----------------------	------------	-----------------------	------------

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **à l'unanimité**

- **Adopte** la décision modificative n°2

VIII – Décision modificative n°3 portant intégration de travaux en régie (Délibération n°7)

Monsieur le Maire expose au conseil municipal la décision modificative suivante, pour le Budget Principal 2020, concernant l'intégration de travaux pour l'année 2018.

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
<i>Article (chap.) - Opération</i>	<i>Montant</i>	<i>Article (chap.) - Opération</i>	<i>Montant</i>
2128 (041) autre agencement et aménagement de terrain	5063.45	2315 (041) travaux en cours	5063.45

Total dépenses	5063.45	Total recettes	5063.45
-----------------------	---------	-----------------------	---------

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **à l'unanimité**

- **Adopte** la décision modificative n°3

IX - Questions diverses

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H40